

DCG 9

COMPTABILITÉ

CORRIGÉS

4^e édition

Charlotte Disle

Agrégée d'économie et gestion

Docteur en sciences de gestion

Maître de conférences à Grenoble IAE

Alexis Fargeix

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Audrey Meyer

Agrégée et docteur en sciences de gestion

Enseignante en classe préparatoire au DCG

au lycée Les Eaux Claires de Grenoble

Anne-Marie Vallejo-Bouvier

Agrégée d'économie et gestion

Professeur en classes préparatoires à l'expertise comptable

au lycée Voillaume d'Aulnay-sous-Bois

en partenariat avec


DUNOD
leader de l'expertise comptable


EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Maquette de couverture :
Yves Tremblay

Maquette intérieure :
Yves Tremblay

Mise en page : Nord Compo

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--	--

© Dunod, 2022
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-083693-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

PARTIE 1 Introduction

- Chapitre ❶ Histoire, définition et rôle de la comptabilité 1
- Chapitre ❷ Normalisation et réglementation comptables 8

PARTIE 2 Méthode comptable

- Chapitre ❸ Technique comptable : mécanismes 17
- Chapitre ❹ Organisation comptable 30

PARTIE 3 Analyse comptable des opérations courantes

- Chapitre ❺ Taxe sur la valeur ajoutée 47
- Chapitre ❻ Opérations courantes d'achat et de vente :
facturation, réductions et devises 56
- Chapitre ❼ Opérations courantes d'achat et de vente :
avances, frais accessoires et emballages 69
- Chapitre ❽ Opérations courantes avec le personnel
et les organismes sociaux 81
- Chapitre ❾ Opérations courantes de trésorerie 91
- Chapitre ❿ Opérations courantes d'investissement et de placement 105
- Chapitre ⓫ Opérations courantes liées aux cessions d'immobilisations
et de VMP 113
- Chapitre ⓬ Opérations courantes de financement 120

PARTIE 4 Travaux d'inventaire

- Chapitre ⓭ Principes d'évaluation à l'inventaire 139
- Chapitre ⓮ Amortissements 151
- Chapitre ⓯ Dépréciations 160
- Chapitre ⓰ Provisions 177
- Chapitre ⓱ Sorties des immobilisations et VMP du patrimoine 187
- Chapitre ⓲ Évaluation et ajustement des actifs
et des passifs en monnaie étrangère 196
- Chapitre ⓳ Ajustement et rattachement des charges
et des produits au résultat de l'exercice 207
- Chapitre ⓴ Passage d'un exercice à l'autre et détermination
du résultat comptable 220

PARTIE 5 Comptabilité et environnement numérique

Chapitre 21 Informatisation comptable 241

Chapitre 22 Outils numériques de l'information financière 249

PARTIE 6 Documents de synthèse

Chapitre 23 Bilan, compte de résultat et annexe 266

Histoire, définition et rôle de la comptabilité

Évaluer les savoirs

1 QCM

1. **a, b, c, d, e.** La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des documents comptables reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture. Même si la comptabilité ne se limite pas à un ensemble de documents et de procédures, elle comprend des documents (pièces justificatives et documents comptables) et suit des procédures et des règles précises. Le Code de commerce indique qu'une comptabilité correctement tenue peut être admise en justice comme élément de preuve dans des litiges entre commerçants. C'est enfin un outil de gestion de l'entreprise car elle aide à la décision notamment des dirigeants et des responsables opérationnels.
2. **a, b, c, d.** L'information comptable est une donnée quantitative monétaire retraçant une opération affectant la performance ou le patrimoine d'une entreprise à une date donnée et justifiée par un document.
3. **a, b, c, d, e, f, g.** Les utilisateurs de la comptabilité sont à la fois internes à l'entreprise (propriétaires, dirigeants, salariés) et externes (fournisseurs, clients, institutions financières, État).
4. **a, c.** La comptabilité de gestion (ou comptabilité analytique) est : à finalité interne, soit à vocation de gestion ; facultative et non normalisée (elle n'est pas encadrée par des règles comptables). C'est la comptabilité budgétaire qui aboutit à déterminer un solde budgétaire.
5. **c, d.** Le contrôle de la comptabilité d'une entreprise est effectué par l'expert-comptable (contrôle contractuel ou révision) et le commissaire aux comptes (contrôle légal).

2 Définition de la comptabilité

1. **Rappelez quel auteur italien a le premier évoqué le principe de la partie double dans un ouvrage publié à Venise à la fin du 15^e siècle.**

C'est le moine franciscain Luca Pacioli qui, à Venise, a formalisé et expliqué en profondeur le principe de la partie double dans son traité de mathématiques « *Summa de arithmetica, geometrica, proportioni et proportionalita* » (1494).

2. **Précisez pourquoi, d'après ces définitions et celle donnée au début de ce chapitre, il est possible d'affirmer que la comptabilité peut être présentée comme un « savoir » et un « savoir-faire ».**

La comptabilité est un savoir car elle nécessite l'apprentissage de connaissances, et notamment l'assimilation et l'intégration des normes et des méthodes comptables.

La comptabilité est également un savoir-faire car le comptable doit être habile pour mettre en œuvre ses connaissances et son expérience acquise dans la pratique comptable (soit pour déployer son « art de tenir des comptes en règle » de manière à « faciliter la conduite des affaires »).

3 D'une réalité économique à une traduction comptable

1. Indiquez les opérations qui doivent faire l'objet d'une comptabilisation par l'entreprise Biofruits.

2. Pour les opérations ne faisant pas l'objet d'une comptabilisation en comptabilité financière, indiquez, en justifiant votre réponse, si elles servent la compatibilité de gestion ou la gestion financière de l'entreprise.

Opérations	Comptabilisation par Biofruits ?
Facturation d'une vente de palette de fruits à la coopérative voisine	OUI. Même si la vente n'est pas réglée, la facturation doit être comptabilisée dans une comptabilité d'engagement.
Emprunt contracté auprès de la banque	OUI. L'emprunt donne lieu à un transfert de fonds qui doit être comptabilisé.
Embauche d'un nouvel employé	<ul style="list-style-type: none"> • NON. Cette information ne se traduit pas par une transaction réelle ou financière quantifiable monétairement au jour de l'embauche. Même si l'entreprise compte un employé supplémentaire, comptablement sa situation patrimoniale ne s'en trouve pas affectée. • Cette information sert la comptabilité de gestion (analyse de rentabilité, du nombre d'heures de main-d'œuvre etc.)
Constatation et versement du salaire versé au nouvel employé	OUI. La comptabilité enregistre les charges de personnel et les dettes envers le personnel.
Détermination de la productivité des employés	<ul style="list-style-type: none"> • NON. La comptabilité ne constate pas la qualité et la performance des salariés. • Cette donnée est étudiée en comptabilité de gestion, afin de déterminer la rentabilité d'un secteur, d'un produit.
Estimation de la part de marché de l'entreprise Biofruits et de ses concurrents	<ul style="list-style-type: none"> • NON. La comptabilité fournit des informations sur les relations de l'entreprise avec son environnement. La part de marché est une information relative à ses concurrents qui n'est pas comptabilisée. • Cette information sert à la fois la comptabilité financière (décisions d'investissement et de financement nécessaires pour accroître la part de marché) et la comptabilité de gestion (données prévisionnelles de chiffre d'affaires, de marge...).
Réception d'un bon de commande pour une livraison d'engrais	NON. Un bon de commande n'est pas une pièce justificative comptable qui conduit à constater des droits et/ou des obligations chiffrées.
Réception, quelques jours plus tard, de la facturation correspondant au bon de commande	OUI. La facture est une pièce justificative comptable qui est comptabilisée.

Opérations	Comptabilisation par Biofruits ?
Détermination du résultat généré par l'activité « fraises » sur le mois	<ul style="list-style-type: none"> • NON. La comptabilité enregistre les charges et les ventes globalement sans distinguer ces dernières en fonction des différentes activités. • Cette distinction relève de la comptabilité de gestion. Cette donnée est analysée en comptabilité de gestion et peut conduire à des actions correctives (amélioration de la rentabilité de l'activité), voire à des prises de décisions financières (investissement, financement de l'activité).
Prévisions de chiffre d'affaires du mois à venir, en hausse de 7 %	<ul style="list-style-type: none"> • NON. Le montant prévisionnel du chiffre d'affaires correspond à un événement futur favorable qui n'a pas encore eu lieu. L'enregistrement des ventes ne pourra être réalisé qu'à l'émission des factures. • Ces prévisions peuvent conduire à la prise de décisions opérationnelles (comptabilité de gestion), voire financières (enveloppe d'investissement).

Maîtriser les compétences

4 Mini-cas : rôle de la comptabilité

Compétences attendues

- **Distinguer** les différentes dimensions de la comptabilité et **exposer** leurs liens avec la gestion
- **Exposer** les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable

1. Expliquez en quoi consiste la fonction d'instrument de contrôle.

La fonction d'instrument de contrôle de la comptabilité consiste à fournir les éléments nécessaires à la réalisation de contrôles internes et externes :

- pour les actionnaires, il s'agit, par exemple, du contrôle de la rentabilité des capitaux investis ;
- pour les salariés, il s'agit, par exemple, du contrôle du fonctionnement de l'entreprise et du respect des accords sociaux et salariaux ;
- pour les banques, il s'agit, par exemple, du contrôle de la capacité de remboursement de la dette ;
- pour l'administration fiscale, il s'agit, par exemple, du contrôle des assiettes (résultat, montant des achats et des ventes, masse salariale...) qui servent au calcul des différents impôts et taxes.

2. Définissez et distinguez le contrôle interne et le contrôle externe.

Le contrôle interne est un ensemble de moyens mis en place dans une structure et faisant partie intégrante de son organisation, dans le but de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle externe vise à valider la bonne application des normes en vigueur, en ayant recours à un intervenant extérieur. Ce contrôle peut être légal (il est alors effectué par un commissaire aux comptes) ou de nature contractuelle.

Le contrôle interne est assuré par les parties prenantes présentes au sein de l'entreprise (notamment les actionnaires et les salariés). Le contrôle externe est assuré par les parties prenantes extérieures (notamment les banques et l'administration fiscale).

3. Dans le cadre de la mission de contrôle, en vous appuyant sur le document, expliquez en quoi la comptabilité permet plus particulièrement d'apprécier si les fonds investis sont productifs et si l'entreprise est rentable, et précisez au moyen de quels éléments ou calculs.

Les fonds investis dans une entreprise permettent de réaliser des investissements. Les investissements génèrent nécessairement de nouveaux coûts (ex. : électricité, maintenance, formation du personnel). Mais en même temps, ils peuvent permettre de générer des gains de productivité, soit entraîner une hausse du résultat supérieure à la hausse des facteurs de production utilisés dans cet investissement. Cette mesure permet alors de contrôler que les fonds investis sont productifs, c'est-à-dire qu'ils sont utilisés pour réaliser un investissement rentable, générateur de gains de productivité.

La comptabilité fournit alors les éléments nécessaires au calcul de la rentabilité, qui peut prendre deux formes :

- la rentabilité financière qui correspond au rapport entre le résultat de l'exercice et les capitaux propres (qui ont été versés) ;
- la rentabilité économique qui exprime la rentabilité moyenne de l'ensemble des capitaux investis dans l'entreprise, que ces capitaux soient des capitaux propres ou des capitaux empruntés. Pour calculer cette rentabilité, on rapporte résultat avant frais financiers et après impôt aux capitaux qu'il a fallu engager pour obtenir ce résultat.

La comptabilité retrace les résultats et les moyens mis en œuvre et peut ainsi informer sur la productivité et la rentabilité.

5 Mini-cas : rôle et utilisateurs de la comptabilité

Compétences attendues

- **Distinguer** les différentes dimensions de la comptabilité et **exposer** leurs liens avec la gestion
- **Exposer** les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable

1. Présentez les différents métiers comptables et les missions associées.

Métiers	Missions
Assistant comptable	Saisie et classement des documents comptables, établissement des fiches de paie, réalisation des déclarations sociales et fiscales.
Comptable	Contrôle et analyse des flux financiers d'une entreprise, élaboration des documents de synthèse.
Directeur comptable	Mise en place du système d'information comptable, supervision des équipes comptables, validation des documents de synthèse, veille des évolutions du droit comptable.
Expert-comptable	Assistance et contrôle dans la réalisation de tous travaux comptables, conseil et assistance à chaque étape de la vie de l'entreprise.

Métiers	Missions
Commissaire aux comptes	Mission légale de vérification de la sincérité et de la conformité des données financières de l'entreprise avec les normes en vigueur.

2. Présentez le rôle de la comptabilité, tel qu'il est envisagé par la personne interrogée, et précisez-en les dimensions omises dans le document.

Pour la personne interrogée, le rôle de la comptabilité est :

- d'être un instrument de contrôle pour l'administration fiscale ;
- d'être un outil d'aide à la décision pour les dirigeants, et notamment pour le directeur financier au travers des reporting.

Cet entretien omet que la comptabilité peut aussi être un instrument de contrôle pour les actionnaires, les salariés et les banques. Il omet qu'elle aide à la décision des banques, des investisseurs, des fournisseurs et des clients. Enfin, la comptabilité est également un moyen de preuve et un instrument de dialogue social.

Préparer l'épreuve

6 Situation pratique : le codex romain

Compétences attendues

- Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion
- Exposer les relations de la comptabilité avec l'économie et les branches du droit, dont le droit comptable

À partir du document ci-après, recherchez les fonctions assurées par la comptabilité. Indiquez également les moyens permettant de rendre les enregistrements comptables plus sûrs.

Selon le texte, la comptabilité permet :

- d'apporter un moyen de preuve judiciaire attestant de la réalité (ou non) des transactions ;
- de retracer les événements (transactions, mouvements de trésorerie...) de nature économique et financière et ainsi fournir une véritable photographie de la vie économique dans la cité ;
- de permettre au chef de la maison de faire valoir ses droits sur les biens qui lui appartiennent.

Pour sécuriser les enregistrements comptables, différents moyens ont été ou sont utilisés :

- les écritures comptables étaient autrefois gravées sur des tablettes de bois recouvertes de cire. Toutefois, ces tablettes étaient fragiles (elles étaient susceptibles de se briser) et falsifiables (la cire pouvait fondre) ;
- la confection de tablettes dupliquées permettant une recopie des opérations ;
- la sollicitation de témoins certifiant la réalité de la transaction ;
- la précision des références de la transaction sur les tablettes (nom des contractants et des témoins, nature et moyen de règlement, justification de l'opération).

7 Situation pratique : l'information comptable vue par ses utilisateurs

Compétence attendue

Distinguer les différentes dimensions de la comptabilité et exposer leurs liens avec la gestion

1. Précisez, pour les catégories d'utilisateurs mentionnées, les besoins particuliers qui peuvent être satisfaits par l'information comptable.

Cette réponse est inspirée du tableau réalisé par l'auteur canadien, Edward Stamp. Ce dernier précise qu'« il se peut fort bien que certains lecteurs estiment que les besoins de certaines catégories d'utilisateurs sont plus étendus que ce que l'on indique ci-dessous ».

Les nombres de la deuxième colonne du tableau renvoient aux catégories d'utilisateurs énumérées dans le tableau donné dans l'énoncé de l'application.

Besoins d'information	Catégories d'utilisateurs ressentant ces besoins
1. Évaluer les résultats globaux (en termes absolus, par comparaison aux objectifs, par comparaison avec d'autres entreprises).	1 à 15
2. Évaluer la gestion a. rentabilité, résultats globaux, efficacité b. protection du patrimoine	1 à 11 surtout 1, 4, 6, 11, 12, 13
3. Évaluer les perspectives futures en ce qui concerne : a. les profits b. les dividendes et les intérêts c. les investissements et les besoins en capitaux d. l'emploi e. les fournisseurs f. les clients (garanties...) g. les anciens employés	1 à 11 surtout 1 à 4 surtout 1 à 6, 8 à 14 5, 10, 11, 12 surtout 3, 5, 11, 12, 14 surtout 7, 9, 11, 12, surtout 5, 10, 11, 12, 13
4. Évaluer la santé et la stabilité financière	1 à 15
5. Évaluer la solvabilité	1 à 15
6. Évaluer la liquidité	1 à 15
7. Évaluer les risques et les incertitudes	1 à 15
8. Faciliter la répartition des ressources pour : a. les actionnaires b. les créanciers c. les pouvoirs publics d. les autres agents du secteur privé	1, 4, 11, 12, 13, 14 2, 3, 4, 8, 11, 12, 13, 14 11, 12 surtout 4, 9, 12, 13, 14
9. Faire des comparaisons (avec les exercices antérieurs, avec d'autres entreprises, avec l'ensemble du secteur de l'économie)	1 à 15
10. Établir la valeur des capitaux empruntés et des capitaux propres de la société	1 à 4 surtout
11. Évaluer la capacité d'adaptation	1 à 15
12. Vérifier le respect des lois et des règlements	11 à 13 surtout
13. Évaluer la contribution de l'entreprise à la société, à la Nation	11, 12 surtout

2. Indiquez ce qu'il faut entendre par membres de la catégorie « actuels, passés et éventuels ».

Utilisateurs actuels	Parties prenantes qui utilisent actuellement l'information comptable. Toutes les catégories énoncées dans la liste sont concernées.
Utilisateurs passés	Utilisateurs qui ont été en relation avec l'entité par le passé. Il s'agit par exemple des salariés retraités à qui l'entité verse des pensions complémentaires ; ou des anciens clients avec qui l'entité a des litiges.
Utilisateurs éventuels	Futurs partenaires de l'entité. Par exemple, des investisseurs qui deviendront actionnaires de l'entreprise si elle offre des perspectives de rentabilité intéressantes ou encore des établissements financiers qui pourront lui prêter si ses projets paraissent rentables.

Normalisation et réglementation comptables

Évaluer les savoirs

1 QCM

1. **a, b, c.** En France, la normalisation comptable dépend de l'ANC (au travers de règlements et avis), de l'OEC, de la CNCC et de l'AMF (qui participent à la construction de la Doctrine). L'AMF (Autorité des marchés financiers) précise l'application de certaines règles comptables ayant trait à l'information publiée par les sociétés cotées en Bourse. Ses avis sont d'application obligatoire pour les sociétés cotées.

2. **a, c.** La normalisation comptable permet de fournir un langage unique pour une approche partagée de la réalité économique, financière et juridique d'une entité. Elle permet la comparaison entre les entreprises et dans le temps. La normalisation autorise certains choix comptables (par exemple, dans le choix de la méthode de valorisation des stocks). Malgré la normalisation, il demeure inévitablement des choix possibles du fait des normes qui peuvent être interprétées diversement.

3. **b.** Le recueil des normes comptables (RNC), établi par l'ANC en 2014, est un document unique qui a pour objectif de rassembler l'ensemble des textes comptables émis par les institutions en charge de la normalisation comptable et qui régissent l'établissement des comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales. Le RNC intègre le PCG.

4. **c.** Le plan comptable général (PCG) est le document réglementaire qui constitue l'élément principal de la normalisation comptable française. Le PCG ne constitue pas une simple liste de comptes, mais un ensemble de règles et de principes à respecter pour tenir une comptabilité. Le PCG est mis à jour en continu.

5. **c.** L'information comptable doit être : significative (elle peut influencer le jugement de l'utilisateur) ; fiable (l'utilisateur peut avoir confiance dans l'information comptable car elle est vérifiable, fidèle à la réalité et neutre) ; pertinente (elle permet à l'utilisateur de prendre une décision adaptée) ; intelligible (elle est formulée dans un langage compréhensible par tous les utilisateurs) ; d'un bon rapport avantages/coûts (les avantages obtenus de l'information couvrent au moins le coût engagé pour l'obtenir).

6. **a, b.** Le principe comptable français du coût historique impose aux entreprises d'évaluer les éléments à la valeur d'entrée dans le patrimoine (coût d'acquisition ou coût de production).

7. **b.** Le principe comptable de prudence impose qu'en règle générale, il ne sera pas tenu compte des gains qui ne sont pas certains ; en revanche, les pertes probables devront être comptabilisées. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice au cours duquel ils ont été engagés correspond au principe d'indépendance des exercices.

2 Normalisation comptable

1. Distinguez la normalisation et l'harmonisation comptables.

Si l'harmonisation correspond à la seule recherche de compatibilité entre les pratiques comptables, la normalisation a un caractère plus directif : elle impose des pratiques comptables sur un territoire géographique déterminé en produisant des normes.

2. Définissez les normes comptables françaises.

Les normes comptables françaises sont énoncées par le Recueil des normes comptables (RNC) établi par l'ANC.

3. Identifiez les principales raisons d'être de la normalisation comptable.

Les normes comptables représentent des obligations plus ou moins contraignantes imposées aux pratiques comptables.

Les principales raisons d'être de la normalisation comptable sont de :

- répondre aux besoins de qualité, de transparence et de compréhension des comptes par les utilisateurs ;
- harmoniser les pratiques comptables et permettre ainsi les comparaisons entre entreprises dans un cadre national ou international.

3 ANC

1. Rappelez le rôle de l'ANC.

Principale organisme de normalisation comptable, l'ANC établit les règlements comptables, donne son avis sur des dispositions réglementaires ou législatives de nature comptable, émet des avis sur les IFRS, veille à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques en matière comptable.

2. Rappelez qui préside l'Autorité des normes comptables.

Le président de l'ANC est Patrick de Cambourg.

3. Rappelez le contenu du recueil des normes comptables françaises publié par l'ANC et ses objectifs.

Le recueil des normes comptables contient les cinq livres suivants :

- Principes généraux applicables aux différents postes des documents de synthèse.
- Modalités particulières d'application des principes généraux.
- Modèles de comptes annuels.
- Tenue, structure et fonctionnement des comptes.
- Adaptation du PCG.

Il a pour objectif de rassembler l'ensemble des textes comptables émis par les institutions en charge de la normalisation comptable et qui régissent l'établissement des comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales.

4. Indiquez par qui et pourquoi les règlements de l'ANC doivent être homologués.

L'ANC relève du ministère de l'Économie. Les règlements de l'ANC doivent être homologués par le ministre chargé de l'économie, après avis du garde des Sceaux, ministre de la Justice,



Nous vous conseillons de vous tenir informé des actualités de l'ANC.

et du ministre chargé du Budget. L'homologation donne une force obligatoire aux règlements après publication au *Journal Officiel*.

Maîtriser les compétences

4 Mini-cas : les principes comptables

Compétence attendue

Expliquer le rôle du recueil des normes comptables

Pour chaque élément de texte extrait des normes comptables nationales ou internationales et présenté ci-dessous, indiquez le principe comptable concerné.

Extrait des normes comptables	Principe comptable
Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.	Intangibilité du bilan d'ouverture
Les états financiers doivent être établis sur une base de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention, ou n'a pas d'autre solution réaliste, que de liquider l'entité ou de cesser son activité.	Continuité de l'activité
La comptabilité est conforme aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés.	Régularité, sincérité
Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués séparément. Aucune compensation ne peut être opérée entre les postes d'actif et de passif du bilan ou entre les postes de charges et de produits du compte de résultat.	Non-compensation
À moins qu'un changement exceptionnel n'intervienne dans la situation du commerçant, personne physique ou morale, la présentation des comptes annuels comme des méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe.	Permanence des méthodes
Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenues au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes.	Prudence
Les états financiers doivent être présentés au minimum une fois par an. Elle doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.	Indépendance des exercices

Préparer l'épreuve

5 Situation pratique : Fiducio

Compétences attendues

- Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable
- Justifier l'intérêt de la normalisation comptable

1. Rappelez les sources législatives et réglementaires du droit comptable français.

Sources comptables européennes	Directives et règlements, portant par exemple sur les comptes sociaux et consolidés, leur contrôle, les mesures de simplification pour les petites entreprises, etc.
Code de commerce	Il impacte fortement les modalités d'établissement des comptes annuels. Les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce codifient les obligations comptables des commerçants.
Autorité des normes comptables (ANC)	L'ANC est un organisme de normalisation comptable français, qui traduit les prescriptions sous forme de règlements et donne un avis sur les lois et règlements comptables, etc.

2. Indiquez les objectifs de la simplification des obligations comptables prévues par l'avis n° 2014-01 du 14 janvier 2014.

Les objectifs de la simplification des obligations comptables consistent à :

- alléger les obligations comptables des micro-entreprises et des petites entreprises, obligations qui sont chronophages et coûteuses ;
- permettre une plus grande confidentialité des informations comptables des micro-entreprises en permettant que ces informations ne soient pas communiquées aux tiers ;
- simplifier la présentation des comptes annuels pour les petites entreprises ;
- et au final, grâce à cette simplification et cette limitation dans la publicité des comptes, inciter ces entreprises à respecter leur obligation de déposer ces comptes au greffe du tribunal afin d'assurer une plus grande sécurité économique et juridique aux parties prenantes.

6 Situation pratique : Icardo

Compétences attendues

- Identifier et hiérarchiser les sources de la réglementation comptable
- Expliquer le rôle du recueil des normes comptables

Préparez une note succincte et argumentée répondant aux interrogations de M. Icard.

Dans la mesure où votre entreprise est française et présente des comptes individuels (et non des comptes consolidés), vous n'avez pas le choix : vous devez appliquer les normes

Partie 1 Introduction

françaises et non les normes internationales IFRS (dont une partie toutefois a été transposée en droit français). À ce titre :

1. En vertu du **principe de prudence**, il est interdit d'enregistrer dans le prochain bilan la plus-value potentielle (ou valeur actuelle) du local.
2. En vertu du **principe d'indépendance des exercices**, les charges engagées sur l'exercice qui concernent l'exercice suivant doivent être neutralisées sur le résultat de l'exercice en cours. Des écritures de régularisation (opérations d'inventaire) doivent être enregistrées.
3. En vertu du **principe de permanence des méthodes**, il est interdit de changer de méthode d'évaluation des stocks de manière à ne pas présenter un résultat trop faible pour l'exercice. Un changement de méthode est autorisé à titre exceptionnel et justifié que s'il apporte une meilleure information, ce qui ne semble pas être le cas ici.

1 Délimitation de la comptabilité

1. Illustrez par des exemples concrets l'influence du droit fiscal et du droit du travail sur la comptabilité.

Exemples de mesures relevant du droit fiscal et impactant les enregistrements comptables :

- mesures relatives à la TVA (taux de TVA, exonérations) ;
- mesures relatives à l'impôt sur les sociétés (calcul du résultat fiscal, taux d'impôt).

Exemples de mesures relevant du droit du travail et impactant les enregistrements comptables :

- mesures relatives au calcul du salaire net à payer (assiettes et taux des cotisations salariales, taux de prélèvement de l'impôt à la source) ;
- mesures relatives au calcul des charges liées à la paie (assiettes et taux des cotisations patronales).

2. Précisez les opérations économiques qui sont étudiées par la comptabilité.

Les opérations économiques étudiées par la comptabilité sont des opérations monétaires qui ont un impact sur le patrimoine et le résultat de l'entité. Il s'agit d'opérations relatives à la production, à l'investissement, à la distribution, à la consommation... Ces opérations portent sur des biens et services, du travail, des capitaux, des actifs financiers.

3. Argumentez sur l'utilité que présente la comptabilité financière pour Cédric Juge.

Pour le chef d'entreprise, la comptabilité financière constitue :

- un outil d'aide à la décision dans la mesure où elle lui permet d'apprécier les conséquences de ses décisions de gestion (en termes d'approvisionnement, d'investissement, de financement...) sur le résultat et le patrimoine de son entreprise ;
- un moyen de preuve qu'il peut utiliser en justice si elle a été régulièrement tenue ;
- un instrument de dialogue social permettant de communiquer en interne (par exemple auprès des salariés et syndicats) et en externe (par exemple auprès des actionnaires et prêteurs).

4. Présentez le contenu du PCG et sa dernière mise à jour.

Le PCG ne se limite pas à cette liste des comptes mais reprend l'ensemble des règles et des principes à respecter pour tenir une comptabilité.

Sa création date de 1947 et il a connu des modifications significatives notamment en 1957, en 1982, en 1999, en 2014 et en 2021. Le PCG est par ailleurs régulièrement mis à jour afin de tenir compte des modifications relatives aux normes internationales (IFRS) et pour être en adéquation avec l'évolution de la comptabilité et de la fiscalité. Sa mise à jour est promulguée par arrêté ministériel après étude du texte préconisé par l'ANC. Début 2022, le collège de l'ANC a adopté un projet de règlement relatif à la modernisation des états financiers. Il modifiera le PCG.

5. Énoncez les missions de l'ANC dans le processus de normalisation comptable.

Dans le processus de normalisation comptable (soit de production de normes comptables), l'ANC est chargée :

- d'établir sous forme de règlements les prescriptions comptables générales et sectorielles ;
- de donner un avis sur toute disposition législative ou réglementaire contenant des mesures de nature comptable ;
- d'émettre des avis et prises de position dans le cadre de la procédure d'élaboration des normes comptables internationales ;
- de veiller à la coordination et à la synthèse des travaux théoriques et méthodologiques comptables et proposer des mesures dans ces domaines.

2 Des opérations économiques à une traduction comptable

1. À partir du document 2, identifiez et justifiez les opérations à comptabiliser par l'entreprise Juge au cours de l'exercice N.

Date	Comptabilisation au cours de l'exercice N ?	Justifications
15/12/N-1	Non	Opération déjà enregistrée dans les comptes de l'exercice N-1
20/12/N-1	Non	Opération déjà enregistrée dans les comptes de l'exercice N-1
22/12/N-1	Oui	Opération courante enregistrée à la facturation qui est réalisée en N
15/01/N	Oui	Si l'engagement de la vente est enregistré en N-1, son paiement est enregistré en N
20/01/N	Oui	Paiement réalisé en N
12/02/N	Non	L'embauche n'est pas enregistrée en tant que telle : c'est le paiement de son salaire qui sera enregistré
28/02/N	Oui	Opération courante enregistrée en N
15/03/N	Non	La valeur d'entrée (coût d'acquisition) du bâtiment doit demeurer au bilan
21/03/N	Oui	Opération enregistrée en N à son coût de production.
31/03/N	Non	Cette donnée n'est pas traitée par la comptabilité financière
12/04/N	Oui	Opération courante enregistrée à la facturation en N
13/04/N	Non	Cette donnée n'est pas traitée par la comptabilité financière
17/04/N	Oui	Opération courante de règlement enregistrée en N
05/05/N	Non	Cette donnée n'est pas traitée par la comptabilité financière
18/12/N	Oui	Enregistrement des pertes probables futures
20/12/N	Non	Les événements futurs favorables ne sont pas pris en compte
21/12/N	Non	Cette donnée n'est pas traitée par la comptabilité financière
28/12/N	Oui	Opération courante enregistrée en N
05/01/N+1	Non	Enregistrement à effectuer au cours de l'exercice N+1, sauf si l'entreprise est informée dès l'exercice N du retour

2. Énumérez les principes comptables sous-jacents au choix des opérations à comptabiliser.

L'entreprise Juge traduit comptablement les informations précédentes dans sa comptabilité de l'exercice N :

- Si elles concernent effectivement l'exercice N : principe d'indépendance des exercices.
- Si elles traduisent des événements futurs défavorables (et non favorables) conduisant à une charge future probable : principe de prudence.
- Si elles conduisent à évaluer des éléments à la valeur d'entrée dans le patrimoine : principe des coûts historiques.

3. Présentez les avantages et les inconvénients de ces principes.

Le tableau suivant présente les avantages et les inconvénients de ces principes et règles :

Principes comptables	Avantages	Inconvénients
Principe d'indépendance des exercices	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'apprécier l'état de l'entreprise à un moment adéquat • Possibilité de comparabilité entre exercices 	<ul style="list-style-type: none"> • Découpage artificiel en exercices qui ne correspondent pas à une réalité économique • Choix de la date de clôture discutable • Lourdeur administrative et travaux comptables nombreux pour respecter ce principe
Principe de prudence	Appréciation prudente de la valeur de l'entreprise (vision patrimoniale : la valeur de l'entreprise est ce qu'elle est ou ce qu'elle risque de ne pas être)	Asymétrie de la prise en compte des événements futurs affectant la valeur de l'entreprise
Principe des coûts historiques	<ul style="list-style-type: none"> • Simplicité (facilité de mise en œuvre) • Objectivité et sécurité (car ce coût est fondé sur une transaction dans le cas d'acquisition à titre onéreux) • Respect du principe de prudence (les éventuelles plus-values non enregistrées ne peuvent pas être distribuées aux associés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de pertinence et d'attractivité (la valeur actuelle réelle des biens n'apparaît pas au bilan, ce qui peut décourager les investisseurs) • Hétérogénéité des comptes : les éléments d'actif et de passif entrent dans le patrimoine à des dates différentes (distorsion accrue en cas de modification de la valeur de la monnaie)

4. Précisez si des opérations non comptabilisées relèvent d'autres outils de gestion que la comptabilité financière.

- L'opération du 21/12/N consiste en une décomposition du résultat par produits qui est réalisée par la comptabilité analytique ou comptabilité de gestion.
- L'opération du 13/04/N consiste à réaliser un budget prévisionnel d'une nouvelle activité qui est du ressort de la comptabilité budgétaire.

5. Repérez les différents utilisateurs potentiels de la comptabilité mentionnés dans ces opérations.

Les différents utilisateurs potentiels de la comptabilité mentionnés sont :

- les clients (coopérative du village Poket, coopérative Bayard) ;
- les fournisseurs (Alphonse, Zenatti) ;
- les prêteurs (Banque Populaire) ;
- les employés ;
- les concurrents.

Technique comptable : mécanismes

Évaluer les savoirs

1 QCM

1. **a, b, c.** Par définition, les flux sont les transferts de monnaie, de biens ou de services entre agents économiques, effectués au cours d'une période. Ils peuvent être physiques ou réels, monétaires ou financiers : les flux physiques ou réels retranscrivent des échanges physiques de biens ou services, les flux monétaires sont la contrepartie monétaire des flux physiques correspondant à leurs règlements et les flux financiers correspondent à des entrées ou sorties d'argent qui ne sont pas la contrepartie d'un échange physique. Les flux peuvent aussi être internes ou externes à l'entreprise. Les flux internes sont les flux de matières subissant des transformations au sein même de l'entreprise. Ils sont réalisés sans le concours de tiers, c'est-à-dire sans faire appel à des personnes extérieures à l'entreprise. Les flux externes à l'entreprise sont les flux associés à l'approvisionnement des matières premières, de fournitures, de composants ou de services et à la livraison des produits et services aux clients. Ils sont réalisés avec le concours de tiers.

2. **a, d.** La tenue d'une comptabilité se focalise sur les flux affectant un partenaire. Les flux externes concernent différentes comptabilités. Les opérations correspondantes sont comptabilisées dans les différentes comptabilités mais de façon inverse : c'est la réciprocity des comptes (ce qui est un achat pour un client est une vente pour un fournisseur, par exemple).

3. **a, b, c.** Un enregistrement se caractérise *a minima* par un emploi et une ressource donc par deux montants au moins ; plusieurs emplois et ressources peuvent être associés à un flux (ex. : paiement pour une partie comptant et une partie avec un délai de règlement). Un enregistrement doit être justifié par une pièce justificative. Tout flux ou stock est enregistré pour une date donnée (ex. : facture d'achat du .../N, inventaire du .../N). Dans la comptabilité d'engagement, les opérations sont enregistrées lors de leur réalisation, indépendamment de leur date de règlement.

4. **a, b.** L'emploi est également désigné à travers la notion de débit. Il correspond à la destination du flux, contrairement au crédit qui correspond à la ressource.

5. **a.** Le principe de la partie double consiste à enregistrer, pour chaque opération, à la fois l'emploi et la ressource associée. Chaque flux donne lieu à un double enregistrement : tout emploi est financé par une ressource et, inversement, toute ressource finance un emploi ; pour chaque opération, les emplois sont égaux aux ressources.

6. **b.** Les emplois et les ressources sont enregistrés pour chaque opération (principe de la partie double). La réciprocity des comptes ne signifie pas qu'une opération affecte différentes comptabilités pour les mêmes montants de façon inverse.



Dans le cadre du programme du DCG 9, nous ne considérerons que la comptabilité d'engagement (et non la comptabilité de caisse ou trésorerie).

2 Un flux peut en cacher un autre



Un flux a une nature (réel, monétaire, financier) et une origine (interne, externe). Il est conseillé, dans un premier temps, de bien décrypter les flux pour pouvoir mieux définir les emplois et ressources associés.

1. Pour chacun des flux schématisés, définissez sa nature (flux réel, monétaire ou financier), son origine (externe ou interne), son emploi et sa ressource.

Nous analysons les flux du point de vue de l'entreprise Josué.

- Flux Josué → Rémi
 - Nature : flux réel
 - Origine : flux externe
 - Emploi : achat de marchandises
 - Ressource : dette fournisseur
- Flux Josué → Camille
 - Nature : flux réel
 - Origine : flux externe
 - Emploi : créance
 - Ressource : vente de marchandises

2. Définissez les stocks impactés par ces échanges.

Les stocks désignent la quantité de monnaie ou de biens à une date donnée. Sont donc modifiés par l'opération d'achats à crédit :

- le montant des stocks de marchandises ;
- le montant des dettes fournisseurs.

Sont également modifiés par l'opération de ventes à crédit :

- le montant des stocks de marchandises ;
- le montant des créances clients.

3 Faites vos comptes !

Enregistrez ces opérations dans les comptes en T « 601. Achats de matières premières », « 701. Ventes de produits finis », « 512. Banques », « 164. Emprunt auprès des établissements de crédit », « 401. Fournisseur ».
Indiquez les soldes associés.



Le solde est la différence entre la somme des mouvements débités et crédités. Si le débit dépasse le crédit, le solde est débiteur. Inversement, si le crédit est supérieur au débit, le solde est créditeur.

- Achats de matières premières à crédit (5 000 €) :
 - emplois : achats de matières premières
 - ressources : dette fournisseur
- Ventes de produits finis au comptant (20 000 €) :
 - emplois : banques
 - ressources : ventes de produits finis
- Octroi d'un emprunt d'un établissement bancaire (10 000 €) :
 - emplois : banques
 - ressources : emprunt

601. Achats de matières premières	
5 000	Solde débiteur : 5 000

701. Ventes de produits finis	
Solde créditeur : 20 000	20 000

512. Banques	
20 000 10 000	Solde débiteur : 30 000

164. Emprunt auprès des établissements de crédits	
Solde créditeur : 10 000	10 000

401. Fournisseur	
Solde créditeur : 5 000	5 000

Maîtriser les compétences

4 Mini-cas : Lariviero

Compétence attendue

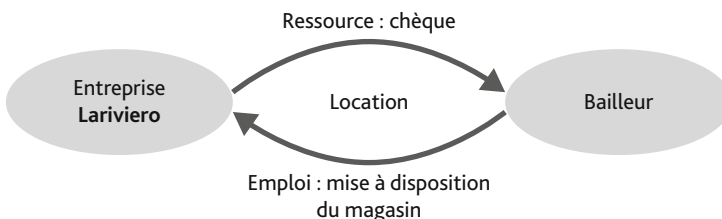
Exposer et justifier les mécanismes constitutifs de la technique comptable : **caractériser un flux • raisonner en partie double**

Décryptages des compétences

- L'analyse d'un flux consiste à étudier globalement l'opération entre l'entreprise et son fournisseur ou client. Le flux n'est pas simplement l'échange de marchandises. Il est constitué à la fois de l'échange de marchandises et de la dette ou de la créance selon l'opération.
- Enregistrer une opération, c'est définir, pour celle-ci, les emplois et les ressources associés au flux. Pour chaque enregistrement, il faut toujours déterminer *a minima* un emploi et une ressource. La phrase suivante peut vous aider à repérer ces éléments : « Grâce à... (ressource), l'entreprise a pu... (emploi). »

1. Pour chacun des documents, représentez graphiquement les flux associés pour l'entreprise Lariviero.

- Chèque n° 1234567890, le 01/12/N, 1 200 € pour le loyer du magasin



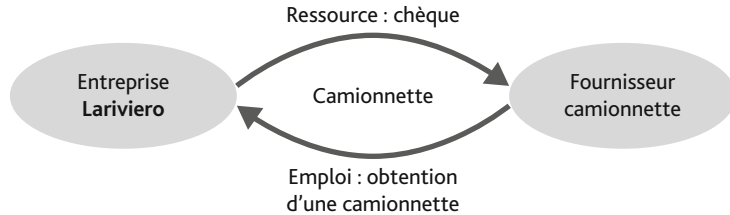
NOTRE CONSEIL

Veillez à examiner les opérations du point de vue de l'entreprise Lariviero.

Partie 2 Méthode comptable

	613. Location		512. Banque		
01/12/N	1 200			1 200	01/12/N

- Chèque n° 1234567891, le 02/12/N, 18 000 € pour l'achat d'une camionnette



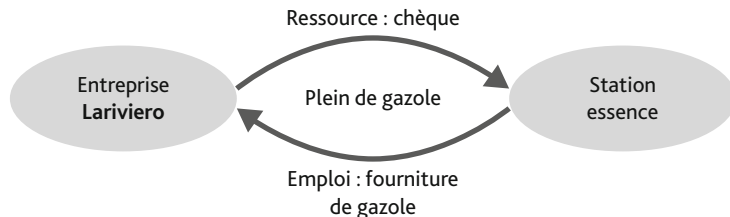
	218. Matériel de transport		512. Banque		
02/12/N	18 000			18 000	02/12/N

Remarque : si la facture d'achat de la camionnette a déjà été enregistrée, il convient d'enregistrer ce règlement et non l'achat de la camionnette (il y a normalement 2 pièces à enregistrer : la facture d'achat et le chèque). L'enregistrement à effectuer est alors le suivant :

	404. Dette fournisseur d'immobilisation		512. Banque		
02/12/N	18 000			18 000	02/12/N

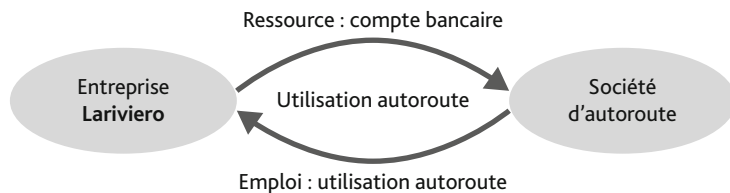
Dans le cadre de cet exercice, nous simplifions et supposons que le flux réel n'a pas été enregistré. Nous enregistrons conjointement l'opération réelle et son règlement.

- Chèque n° 1234567892, le 02/12/N, 80 € pour le paiement d'un plein de gazole



	606. Achats non stockés		512. Banque		
02/12/N	80			80	02/12/N

- Ticket de péage, le 02/12/N, 8 €



	625. Déplacements		512. Banque		
02/12/N	8			8	02/12/N